

Lettre ouverte

Paris, le 20 Juillet 2009

**Objet :** Mise en service du WIMAX  
en Bourgogne  
et catastrophe sanitaire

**Monsieur CHAVAN**  
Chargé du développement WIMAX  
Conseil Régional de Bourgogne

Monsieur,

Un début de mise en service du WIMAX a été effectué à DIJON le jeudi 16 Juillet 2009, et un autre en divers points de Saône et Loire le samedi 18 Juillet 2009.

Nous en sommes informés par ceux dont vous n'ignorez pas qu'ils sont les principales victimes de cette catégorie d'aberration technologique et qui en sont, bien malgré eux, des instruments de mesure, ceux qui sont atteints de ce qu'on nomme E.H.S. – ElectroHyperSensibilité –

Un courrier a été adressé à ce sujet par notre Association, en date du 23 Juin 2009, à Monsieur le Président PATRIAT.

Il est joint à la présente.

Pour lui rappeler que la technologie du WIMAX ne comporte que des aspects négatifs.

Le plus grave étant l'attaque générale de la Santé Publique et ses conséquences catastrophiques sur les personnes déjà fragilisées, atteintes d'E.H.S.

Ce courrier comportait des pièces jointes mentionnant les références de documents scientifiques de niveau international, non réfutés à ce jour, ainsi que celles des validations que leur ont apporté des Institutions politiques Européennes.

Nous n'avons reçu aucune réaction de Monsieur PATRIAT, ce qui lui a épargné d'être aux prises avec des faits non discutables où est engagée sa responsabilité.

Avant de procéder au lancement du WIMAX, Monsieur PATRIAT a-t-il pris des précautions d'information ?

Non. Il s'est contenté de la version des opérateurs.

S'est-il enquis de savoir s'il existait des études d'impact sanitaire ?

S'il l'avait fait, il aurait appris qu'il n'en existe pas. Ce qui aurait du suffire à l'inquiéter.

Avant de prendre une décision dont les conséquences touchent tous les habitants de la Région, Monsieur PATRIAT a-t-il organisé des réunions d'information de la population avec exposé des divers points de vue des spécialistes ?

Non. Tenir compte de l'existence de la population, quel détail.

Une telle conception politique ne ressemble-t-elle pas à ce qui est nommé « Fait du Prince » ?

Résumons les faits connus de Monsieur PATRIAT et de vous avant la mise en service :

- L'attaque de la Santé Publique par les émissions du Groupe technologique auquel appartient le WIMAX, les hyperfréquences pulsées, est entièrement établie sur le plan scientifique.

Et les travaux publiés, non réfutés, qui en traitent sont fort nombreux.

Ceci est confirmé par l'Agence Européenne de l'Environnement et par le Parlement Européen.

- Ces émissions provoquent des perturbations sanitaires graves, qui chez les victimes de l'E.H.S. peuvent comporter des souffrances intolérables. Le nombre des personnes atteintes est croissant.
- Plusieurs condamnations récentes d'opérateurs par la Justice sont fondées sur la nécessité d'application du Principe constitutionnel de Précaution et sur l'incapacité où se trouvent les opérateurs de fournir une garantie d'innocuité sanitaire.

Précisons que dans une des actuelles actions en Justice, l'assignation est adressée en termes clairs à l'opérateur pour diffusion par voie aérienne de produits toxiques. Et qu'elle est fondée sur des certificats médicaux tout aussi clairs.

En conséquence, nous vous signifions que si des accidents de santé graves frappent, après la mise en service du WIMAX, des victimes de l'E.H.S., nous vous tiendrons Monsieur PATRIAT et vous-même pour personnellement responsables. Et nous donnerons aux faits, y compris médicaux, toute la résonance nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression toute notre considération.

Robin des Toits

P.J. :

- Lettre du 23.06.2009 à Monsieur PATRIAT